### Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes Kobé-Hyogo (Japon), du 18 au 22 janvier 2005

## Plan général de soumission d'informations et de rapports nationaux sur la prévention des catastrophes

#### Généralités

La « Stratégie et Plan d'action de Yokohama » a été adoptée lors de la Conférence mondiale sur les catastrophes naturelles de 1994 en tant que revue à moyen-terme des progrès réalisés au cours de la Décennie internationale pour la prévention des catastrophes naturelles (DIPCN, 1990-99).

Dans le sillage de la DIPCN, le Secrétariat de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (ONU/SIPC) a coordonné une revue mondiale des initiatives de prévention des catastrophes publiée en 2002 sous le titre « Living with Risk » (« Cohabiter avec les aléas »).

Dans le cadre de la préparation de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes (CMPC) qui aura lieu à Kobé-Hyogo, au Japon, en janvier 2005, les autorités et les plates-formes nationales responsables de la prévention des catastrophes sont priées de bien vouloir fournir des informations relatives à la prévention des catastrophes naturelles dans leurs pays respectifs. Ces informations serviront à identifier les besoins et à dégager des recommandations en matière de politique générale qui seront soumises à l'approbation de la Conférence mondiale de janvier 2005.

La préparation d'un tel document d'information représente une opportunité de favoriser un effort conjoint entre les acteurs nationaux au sein du Gouvernement, la sphère académique et d'autres secteurs concernés par la prévention des catastrophes. Nous encourageons donc diverses consultations avec les institutions spécialisées dans la gestion des catastrophes, la planification environnementale, l'éducation, les services météorologiques, les principales ONGs ainsi que les autres secteurs clés.

Dans cet esprit, si votre pays ne dispose par hasard pas encore d'une plate-forme ou d'un réseau national pour la prévention des catastrophes, les présentes circonstances offrent l'occasion de mettre en place de tels mécanismes (ad hoc ou permanents). Pour de plus amples informations sur les plates-formes nationales pour la prévention des catastrophes, veuillez contacter M. Haris Sanahuja, du Secrétariat de l'ONU/SIPC (sanahuja@un.org).

La date de clôture pour la réception des informations mentionnées ci-dessus au Secrétariat de l'ONU/SIPC est fixée au **15 juin 2004** au plus tard. Les informations reçues après cette date seront mises à disposition lors de la Conférence, mais ne seront pas retenues pour l'élaboration des recommandations politiques.

Les informations reçues seront utilisées par l'ONU/SIPC pour l'élaboration de divers éléments d'information, y compris en tant qu'information nationale sur le site Web de l'ISDR. Nous vous prions, par conséquent, de bien vouloir nous informer si la diffusion de certaines informations fait l'objet d'une certaine restriction.

#### Comment se servir de ce plan général pour préparer vos informations

Les informations devraient être présentées en fonction des sections suivantes (veuillez indiquer N/A là où aucune information n'est disponible). <u>Pour chaque section, veuillez évoquer le statut actuel, les grandes difficultés rencontrées ou lacunes identifiées, ainsi que les défis à venir:</u>

- 1. **Engagement politique et aspects institutionnels** (voir Annexe, composante 1)
- 2. Identification des risques (y compris l'alerte précoce) (voir Annexe, composante 2)
- 3. Gestion des connaissances (éducation, recherche, information, sensibilisation du public) (voir Annexe, composante 3)
- 4. Applications/Instruments de la gestion des risques (techniques, sociaux, financiers, environnementaux) (voir Annexe, composante 4)
- 5. **Préparation et gestion des situations d'urgence** (voir Annexe, composante 5)
- Bonnes pratiques en matière de gestion des risques (voir Annexe, composante 6)

#### 7. **Priorités pour la CMPC** (voir Annexe, composante 7)

L'introduction et les questions mentionnées dans chaque section sont destinées à vous servir de guide dans la présentation de vos informations. Là où aucune information n'est disponible, veuillez répondre à la question par N/A (information non disponible). Les réponses et analyses courtes sont encouragées. Si possible, veuillez citer les documents importants en la matière ou d'autres sources d'information sur le sujet traité.

(Pour de plus amples détails, veuillez consulter « Framework for Guiding and Monitoring Disaster Risk Reduction » (Cadre d'orientation et de suivi de la réduction/prévention des risques de catastrophe) [http://www.unisdr.org/dialogue/basicdocument.htm] ou contacter le Secrétariat de l'ONU/SIPC.

**Veuillez faire parvenir vos informations au Secrétariat de l'ONU/SIPC** si possible <u>par voie électronique</u> à : M. Haris Sanahuja <u>sanahuja@un.org</u> ; Tel. +41-22-917 2808 et à MIle Christel Rose <u>rosec@un.org</u> ; Tel. +41-22-9172786

ou par fax au Secrétariat de l'ONU/SIPC, Nations Unies, Palais des Nations, CH-1211 Genève, Suisse, Fax : +41 22 917 05 63

Pour de plus amples information pour l'Afrique, veuillez contacter le Bureau de l'ONU/SIPC, Nairobi (Kenya): Tel.: +254 20 62 45 68 - Fax: +254 20 62 47 26 - E-mail: <a href="mailto:ISDR-Africa@unep.org">ISDR-Africa@unep.org</a>

Pour de plus amples information pour l'Amérique Latine et les Caraïbes, veuillez contacter le Bureau de l'ONU/SIPC, San José (Costa Rica), Tel.: +506 224 11 86 - Fax: +506 224 77 58 - E-mail: eird@eird.org

nents sur le responsable national qui fournit les informations
FEUNTEUN René
Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
20 avenue de Ségur
75007 - PARIS
re:
FRANCE
01-42-19-15-63
01-42-19-14-79
rene.feunteun@ecologie.gouv.fr
www.ecologie.gouv.fr
fournies ont-elles fait l'objet de consultations avec d'autres institutions?
NO
, veuillez les lister ci-dessous :
a pas eu de consultations officielles d'autres institutions mais différents contact asion de l'établissement du présent document

#### Composante 1 Engagement politique et aspects institutionnels

L'engagement politique, des institutions solides et la bonne gouvernance sont les principes clés susceptibles d'élever la prévention des risques de catastrophe au rang de priorité politique, d'y allouer les ressources nécessaires, favoriser sa mise en œuvre effective et la reconnaissance des responsabilités en cas d'échec, ainsi que de faciliter la mobilisation active de la société civile jusqu'au secteur privé. Du fait de son caractère pluridisciplinaire et multisectoriel, la prévention des catastrophes est au programme d'un grand nombre de diverses institutions et requiert, dans l'intérêt d'une mise en œuvre effective, une définition claire des rôles et des responsabilités à assumer ainsi qu'une coordination globale des activités.

#### **Avertissement:**

Les réponses apportées à ce questionnaire portent essentiellement sur les risques naturels compte tenu de la teneur de la conférence de Kobé. Il est clair pour les rédacteurs de ces réponses qu'il ne s'agit pas d'occulter l'aspect de la complexité croissante des situations rencontrées liées en particulier à l'interdépendance des systèmes, des effets combinés et des effets « domino ». La prévention du risque industriel et technologique demeure une préoccupation fondamentale ; elle s'appuie en France sur un corpus important de règles que vient renforcer la loi relative à la prévention des risques du 30 juillet 2003. Au plan européen, on rappellera ici l'action conduite en la matière dans un souci de transparence et d'harmonisation.

Les informations figurant dans ce document constituent une synthèse de la politique conduite en France dans le domaine de la gestion des risques naturels. Elles ont pour objectif de donner une vue d'ensemble de la démarche poursuivie. Les approches détaillées peuvent faire l'objet d'une explicitation selon les besoins plutôt que sous une forme exhaustive apparente de nature à complexifier le cadre général exposé.

1.1- Disposez-vous d'une politique, de stratégies et de législations nationales relatives à la réduction des risques de catastrophe? Si oui, veuillez décrire dans quelle mesure les efforts nationaux en cours et les domaines prioritaires de la politique en question, ainsi que les mécanismes utilisés pour la mise en œuvre effective d'une telle politique et d'une telle législation, sont mis en application (et/ou veuillez fournir toute documentation importante à ce sujet).

La politique française en matière de réduction des risques de catastrophes s'est construite de façon progressive depuis plus de vingt ans. Elle a notamment pour origine une série d'accidents mortels et de dégâts importants consécutifs à des manifestations naturelles telles que inondations torrentielles, avalanches.... qui ont conduit l'Etat à renforcer le dispositif législatif et réglementaire existant et à le développer autour d'une série de mesures dont les principales sont :

- la loi de 1982 relative au régime d'indemnisation en cas de catastrophes naturelles. Cette loi fait en particulier prévaloir le principe de mutualisation des dépenses d'indemnisation à partir d'une surprime des polices d'assurances et en introduisant la garantie de l'Etat auprès des compagnies de réassurance.
- la nomination d'un commissaire aux risques majeurs puis la création d'une délégation interministérielle aux risques majeurs, englobant risques naturels et technologiques
- l'instauration dans les documents d'urbanisme de servitudes s'imposant aux collectivités locales sous forme d'un plan d'exposition aux risques créant des obligations et des contraintes d'implantation et de construction pour les bâtiments.

Ce dispositif organisé a connu par la suite des évolutions en fonction des bilans de mise en œuvre effectués et des situations catastrophiques nouvelles rencontrées. On notera en particulier sur le plan législatif et réglementaire :

- la loi « sécurité civile » de juillet 1987 introduisant le droit d'information de chacun sur les risques connus qui l'environnent,
- la loi de 1995 créant les plans de prévention des risques naturels(PPR) ainsi que le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) qui permet de développer les approches préventives des risques.
- la loi de juillet 2003 qui intègre l'ensemble des risques en promouvant en particulier la responsabilité individuelle, l'information et la conscience du risque.

Les axes principaux de la prévention des risques naturels portent sur :

- la connaissance de l'aléa et de la vulnérabilité,
- la surveillance des phénomènes,
- les mesures de protection et de réduction de la vulnérabilité,
- la réglementation de l'aménagement (cartographie...).
- les retours d'expérience post crise.

Les aspects de préparation aux situations de crise complètent ce dispositif à travers en particulier la planification des secours et les exercices.

Le champ couvert par ces différents axes fait appel à un ensemble très vaste de disciplines. C'est donc dans un contexte interministériel de plus en plus ouvert sur les collectivités territoriales et la société civile que progresse aujourd'hui la prévention des risques considérée comme un élément du développement durable.

La mise en œuvre de cette politique s'appuie sur les services de l'Etat aux niveaux central et local et sur les partenaires publics et privés dans les domaines les plus divers mais à des degrés variables.

1.2- Votre pays dispose-t-il, en matière de réduction/prévention des risques de catastrophe, d'un organe national de coordination et de collaboration multisectorielle qui inclurait les Ministères chargés de la gestion des ressources en eau, de l'agriculture/utilisation du sol et aménagement du territoire, de la santé, de l'environnement, de l'éducation, de la planification du développement et des finances? Si oui, veuillez fournir des informations détaillées (nom, structure et fonction). Veuillez fournir toute documentation utile.

Il convient de rappeler en premier lieu que le thème de la prévention et de la réduction des risques est transversal aux différents ministères. Il revient à chacun d'entre eux de prendre en compte la prévention dans ses missions sachant que la gestion des risques demande une concertation interministérielle constante. Ce type de concertation se développe avec la complexité croissante des questions à résoudre. Diverses structures « ad hoc » existent pour ce faire, les unes politiques, les autres techniques. Elles sont conçues pour apporter des réponses pratiques et plutôt ponctuelles à des situations rencontrées.

Plus globalement, en matière de politique générale de prévention des risques naturels, la coordination des initiatives s'est traduite en 1980 à travers la délégation aux risques majeurs traitant de l'ensemble des risques naturels et technologiques. Aujourd'hui, cette délégation a évolué vers un statut d'administration classique, cependant un conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs (COPRNM) a été mis en place par décret (voir PJ). Sa composition ouverte, au delà des administrations, aux élus et à des personnes qualifiées témoigne de la volonté d'une coordination nationale et d'une collaboration multisectorielle en matière de prévention. On notera que l'ensemble des ministères est présent dans ce conseil dont le secrétariat est assuré par le délégué aux risques majeurs. Ce conseil est par ailleurs en lien avec le comité interministériel du développement durable dont l'un des piliers porte sur les risques. Ce dispositif devrait être complété prochainement au plan national sur le champ de la préparation aux crises et au niveau local.

1.3- Existe-t-il des initiatives ou plans sectoriels qui intègrent les concepts de réduction (prévention) des risques dans leurs initiatives/domaines respectifs de développement (gestion des ressources en eau, réduction de la pauvreté, adaptation aux changements climatiques, éducation, planification du développement, etc.)? Si oui, veuillez citer des exemples. Si la réponse est non, veuillez indiquer si votre gouvernement a l'intention d'incorporer la réduction (prévention) des risques de catastrophe aux activités de développement. Veuillez également évoquer les difficultés majeures rencontrées dans ce dernier cas de figure.

Le concept de prévention des catastrophes et de réduction des risques est de nature transversale. La probabilité de risques importants tels que les séismes, la réalité de catastrophes à répétition telles que les inondations lentes ou rapides, les campagnes de sensibilisation, d'information et l'éducation contribuent progressivement à la réhabilitation de la conscience du risque. Ceci est repris dans les différents départements ministériels comme par les grandes organisations gestionnaires et opérateurs. Le monde de l'entreprise, initialement sensible aux questions de sécurité, porte progressivement son attention sur les risques naturels, le plus souvent en lien avec les assureurs. La prévention des risques doit être considérée comme un outil du développement et de l'aménagement.

Différents domaines ont fait et font l'objet d'initiatives en matière de réduction des risques ; on citera à titre d'illustrations :

- Aménagement : plan Loire grandeur nature, plans de prévention des risques, plans communaux de sauvegarde (en projet),
- Education : intégration et renforcement de la dimension environnement dans les programmes scolaires,

- Construction : dispositions réglementaires relatives à la construction parasismique.

Le champ des risques émergents n'est pas oublié mais il faut souligner l'immense difficulté aujourd'hui de définir des mesures concrètes de prévention c'est à dire des dispositions qui soient comprises et partagées et dont on attend une certaine efficacité. Ainsi, par exemple, si le changement climatique fait l'objet d'importantes réflexions de la part de la communauté scientifique internationale, sa traduction pratique en terme de mesures de protection est particulièrement délicate. En effet, hormis le fait que la prévention n'est pas une attitude « naturelle », il n'est pas aisé d'apprécier de façon pragmatique une plage des conséquences mesurables probables de ce changement et de définir les mesures de terrain adéquates. En particulier, l'inertie de l'ordre de plusieurs générations qui existe entre une mesure prise aujourd'hui et son effet sur le changement climatique n'est guère mobilisatrice. C'est le principe de précaution qui doit ici trouver sa place à travers la définition de nouvelles stratégies comme celle, notamment, du développement durable que pilote l'Etat actuellement.

1.4- La réduction des risques de catastrophe est-elle intégrée dans vos plans nationaux de mise en œuvre des Objectifs du Millénaire de l'ONU, du Document Stratégique sur la Réduction de la Pauvreté (DSRP), des Plans d'action nationaux d'adaptation, des Plans nationaux d'action environnementale et du Plan de mise en œuvre des résolutions du Sommet mondial sur le développement durable? Si la réponse est oui à l'un de ces cas de figure, veuillez fournir les coordonnées des personnes à contacter pour chacune des initiatives.

Le dispositif même de réduction des risques naturels organisé et renforcé depuis 1982 témoigne de la volonté nationale déjà ancienne de préserver l'équilibre social en cas de catastrophe. On pourra citer parmi les éléments de cette politique la mutualisation de l'effort de réparation et de reconstruction, l'éducation à la prévention introduite depuis 1978 dans les écoles. L'instauration de servitudes dans les plans d'urbanisme et les schémas d'aménagement territoriaux confirme également le souci de préservation et de protection. L'action sanitaire a également fait l'objet d'une promotion importante. Les divers engagements pris aux plans national et international montrent la volonté française de tenir une position affirmée répondant aux objectifs du millénaire de l'ONU. La stratégie nationale pour le développement durable approuvée en juin 2003 dans le prolongement du sommet mondial de Johannesburg qui instaurait la prévention des risques comme l'un de ses constituants illustre pratiquement la prise en compte au niveau national des orientations prises par la communauté internationale.

1.5- Votre pays dispose-t-il de codes en matière de pratiques et de normes de construction, codes qui prennent en considération les risques sismiques? Si oui, depuis quand? Veuillez également évoquer les difficultés rencontrées pour faire respecter de tels codes.

Il existe en France un code de la construction ainsi qu'un ensemble de directives, de règles techniques et de normes précisant les conditions de réalisation des constructions comme de fabrication de matériaux de construction. Des guides, des recommandations et des fiches techniques portant sur les bonnes pratiques de construction sont également diffusés à l'initiative des services publics mais également du secteur privé professionnel.

Plus particulièrement pour ce qui concerne le risque sismique, celui ci menace les Antilles et, dans une moindre mesure, le territoire métropolitain. Dans l'état actuel, la réglementation en vigueur appelée PS 92 s'applique à toute construction abritant des personnes qu'elle soit neuve ou qu'il s'agisse d'une extension importante d'un bâtiment. Les constructions individuelles et les bâtiments existants ne sont pas soumis à cette réglementation sauf pour ces derniers en cas de modification importante des structures et de la destination. On mentionnera également les constructions dites à risque spécial (barrages, centrales nucléaires...) soumises à la réglementation parasismique.

Un nouveau zonage sismique, inspiré des eurocodes 8 de l'Union Européenne, doit bientôt se substituer au dispositif actuel.

Les bâtiments sont répartis en quatre classes, de A pour la maison individuelle à D pour les bâtiments stratégiques. La réglementation en matière de construction parasismique est respectée de façon très variable selon ces catégories.

Le système de contrôle obligatoire et l'assurance permettent une bonne réponse à la prévention du risque sismique pour les installations importantes ; en revanche, pour les autres types de construction et malgré les secousses – qui restent faibles - enregistrées, le risque sismique demeure une hypothèse assez lointaine - les Antilles y sont plus sensibles néanmoins - et le contrôle est d'autant plus absent qu'il n'est pas obligatoire.

Une réflexion nationale sur « un plan séisme » est engagée en 2004.

D'une façon générale, les difficultés en matière de qualité de construction portent sur l'exercice et l'efficacité du contrôle de la fabrication des matériaux mais plus particulièrement sans doute sur leur mise en œuvre. L'ensemble de la filière construction reste aujourd'hui encore peu mobilisée sur cette question.

**1.6- Disposez-vous d'un budget annuel pour la réduction des risques de catastrophe?** Si oui, un tel engagement est-il inscrit au budget national ou au budget d'un projet? A travers quelle(s) institution(s)?

Il n'existe pas de budget annuel strictement identifié consacré à la réduction des risques de catastrophes. La première raison en est que la définition du champ lui même est imprécise, la seconde provient du fait, comme cela a été indiqué précédemment, de la diversité des partenaires et acteurs intervenant en matière de prévention des risques naturels.

La prévention comprend différents espaces d'actions tels que :

Connaissance - recherche
Surveillance des phénomènes
Réglementation d'aménagement (Cartographie...)
Protection –réduction de la vulnérabilité
Information préventive
Retour d'expérience
pour lesquels il existe des sources de financement variées

Les financements proviennent du budget de l'Etat (en financement total ou sous forme de subvention), du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) ou encore des collectivités locales.

Les financements de l'Etat sont assurés à travers différentes lignes budgétaires, elles mêmes gérées par divers ministères. Des établissements publics reçoivent également des dotations sur des missions précises. L'estimation globale des montants affectés à la prévention et à la réduction des risques s'avère ainsi particulièrement difficile à cerner. Une tentative en ce sens conduite en 2001 faisait apparaître un budget de l'Etat (Ecologie, Intérieur, Agriculture, Equipement) de l'ordre de 125 M€ auquel s'ajoutent environ 20 M€ du FPRNM. Il est en fait supérieur à ce montant et générateur d'un investissement plus important par le canal des subventions.

D'autres actions sont également soutenues au titre de l'action internationale dans le cadre de partenariats, c'est le cas de la prévention du risque sismique ou de la lutte contre les acridiens.

1.7- Le secteur privé, la société civile, les ONG, les milieux universitaire et scolaire, les médias prennentils part aux efforts de réduction des risques de catastrophe? Si oui, comment? Veuillez évoquer la nature de la coordination existant entre les efforts respectifs du gouvernement et de la société civile en matière de réduction des risques de catastrophe, ou les difficultés ou contraintes majeures dans la mise en œuvre effective d'une telle coordination.

Comme dit plus haut, malgré les difficultés, la prise en compte du risque transparaît de plus en plus dans les démarches propres aux différents acteurs. Cependant, il est difficile de parler aujourd'hui de dynamique collective en la matière. Les structures institutionnelles constituent encore les repères au plan national ou local. Les partenaires économiques et sociaux s'engagent progressivement dans des démarches de réduction des risques au motif de leur propre survie et trop peu, semble t il, pour raison de qualité de prestation à leur clientèle. Le rôle des compagnies d'assurance n'est sans doute pas totalement étranger à l'émergence de cette démarche mais il reste trop timide.

On notera l'évolution des media depuis quelques années vers des émissions sur les risques à portée pédagogique et leur engagement croissant dans des colloques sur ces thèmes. La société civile se positionne également sur cette problématique à travers des associations nationales et locales. Dans les établissements scolaires, on assiste à la mise en place de la démarche PPMS (plan de prévention et de mise en sûreté) face aux risques connus.

Les milieux universitaires développent des cursus de formation sur la prévention des risques (DESS, mastères).

Les ONG notamment Croix Rouge et Fédération Nationale de Protection Civile restent plutôt aujourd'hui orientées sur les secours mais souhaitent, comme c'est notamment le cas de la Croix Rouge, s'investir davantage sur la prévention notamment dans les interventions en direction des pays en voie de développement.

Différentes enceintes de réflexion et de débat favorisent cette participation diversifiée à travers des structures institutionnelles (COPRNM), des rencontres parlementaires, l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST), le haut conseil de coopération internationale (HCCI), des groupes de travail mixtes et /ou locaux.

L'accompagnement législatif encourage par ailleurs cet engagement de chacun et sa contribution à des réflexions et opérations coordonnées.

#### Composante 2 Identification des risques

L'identification des risques est un domaine relativement bien défini doté d'un corps de connaissances suffisamment étendu sur les méthodes d'évaluation de l'impact des catastrophes et des risques relatifs à celles-ci. L'évaluation systématique des pertes et de l'impact social et économique des catastrophes, et notamment la cartographie des risques, sont essentielles pour savoir où intervenir. La prise en compte des risques de catastrophe dans les évaluations de l'impact environnemental est cependant encore loin d'être une pratique routinière. Par ailleurs, l'alerte précoce est de plus en plus définie comme un moyen d'information des pouvoirs publics et des autorités sur les risques imminents, elle est de ce fait essentielle pour des actions ponctuelles au moment opportun afin d'en réduire l'impact.

2.1- Votre pays a-t-il procédé à une cartographie/évaluation des aléas? Si oui, veuillez indiquer pour quel(s) aléa(s), quand a-t-elle été mise à jour, et à quelle échelle géographique s'applique-t-elle. Comporte-t-elle des informations sur les caractéristiques, l'impact, l'historique, l'approche aux aléas multiples? Quelles sont les institutions qui utilisent les résultats de l'évaluation des aléas? Qui peut avoir accès à ces résultats? (Veuillez fournir toute documentation utile)

La cartographie des aléas est l'un des piliers de la connaissance des risques. Les différents aléas pris en compte sont accompagnés de documents cartographiés et / ou répertoriés dans des bases de données. Parmi les différents risques, on retiendra en particulier :

- les cartes de localisation probable des avalanches
- la sismicité
- les mouvements de terrain et cavités souterraines
- les atlas de zone inondable
- les atlas d'inondation par remontée de nappe
- la carte de sécheresse géotechnique
- la carte des vents extrêmes

Financés par l'Etat, ces documents sont conçus par des établissements publics et des bureaux d'études. Ils sont établis en priorité pour les zones géographiques identifiées comme les plus vulnérables. Ils sont mis à jour en tant que de besoin.

Ils sont utilisés notamment pour l'information préventive, l'élaboration des PPR et des documents d'urbanisme.

Ils sont accessibles sur le site <u>www.prim.net</u> au fur et à mesure de leur parution.

2.2- Votre pays a-t-il procédé à des évaluations des vulnérabilités et des capacités? Si oui, veuillez décrire les méthodes utilisées, ainsi que les facteurs sociaux, économiques, matériels, environnementaux, politiques et culturels majeurs pris en compte dans ces évaluations (ou fournir toute documentation utile ou les coordonnées de personnes à contacter).

Des actions sont entreprises dans ce domaine qui reste encore à développer largement. Toutefois, quelques opérations doivent être signalées en particulier sur de grandes agglomérations telles que Paris pour le risque inondation ou Nice pour le risque sismique ou sur de grands ensembles comme le bassin de la Loire pour les inondations. Entrent également dans ce processus, les diagnostics portant sur la résistance aux séismes des bâtiments de classe D (bâtiments stratégiques) aux Antilles ou des études plus ponctuelles liées à des catastrophes récentes telles les inondations dans le Gard (Sommières).

2.3- Votre pays dispose-t-il de mécanismes de surveillance des risques et de cartographie des risques? Si oui, qui en est responsable?

La surveillance est une composante de la prévention comme dit plus haut. Elle relève pour l'essentiel de l'action de l'Etat et des établissements publics compétents placés sous sa tutelle en particulier pour les phénomènes de grande ampleur. L'Etat a la responsabilité de s'assurer que l'information sur les risques est effective. Pour assurer cette surveillance, il existe des dispositifs constitués de structures et de systèmes de mesure.

Le Conseil Supérieur d'Evaluation du Risque Volcanique (CSERV) intervient comme conseil auprès des préfets en cas d'éruption volcanique en lien avec les observatoires, le service central hydrométéorologique d'aide à la prévision des inondations (SCHAPI) travaille sur la prévision de crues au regard des précipitations constatées ou prévisibles, Météo - France a développé la carte de vigilance météorologique ainsi que l'échelle de risque avalanche, le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) s'intéresse notamment au risque sismique et aux cavités souterraines, les centres d'études techniques de l'Equipement suivent les mouvements de terrain (Séchilienne, Roquebillière...).

Les dispositifs de mesures très variés directement adaptés aux phénomènes à observer sont installés et développés.

La cartographie des zones à risques accompagne cette surveillance. Il s'agit d'un exercice délicat car elle suppose des référentiels largement tributaires de l'expertise et de l'appréciation du possible et du probable. La cartographie des aléas est quasi systématique aujourd'hui en particulier pour les mouvements de terrain, les avalanches, l'effondrement des cavités souterraines, les volcans, les inondations lentes et rapides et le risque sismique.

2.4- Votre pays procède-t-il à une analyse systématique de l'impact et des pertes d'ordre socioéconomique et environnemental après chaque catastrophe? Si oui, les résultats de ces analyses sontils disponibles?

Depuis plusieurs années, il existe une procédure de retour d'expérience le plus souvent interministérielle permettant d'analyser et de comprendre l'enchaînement des faits ayant conduit à des situations paroxystiques, d'en mesurer les conséquences et de proposer des mesures de nature à éviter le renouvellement de telles situations. Ces démarches font l'objet de rapports qui sont disponibles sur le site internet du ministère ( <a href="https://www.ecologie.fr">www.ecologie.fr</a>). Peuvent, en particulier, être cités les retours d'expérience des crues du sud de la France ainsi que des tempêtes en 1999, de l'avalanche de Montroc (Chamonix) en 1999 et des inondations de Bretagne et de la Somme en 2000 et 2001.

En outre, mais avec un décalage, des informations complémentaires proviennent de la procédure d'indemnisation qui accompagne la phase de réparation ainsi que des analyses des assurances.

S'il est maintenant d'usage de procéder à ce type de démarche, celle ci demeure incomplète notamment sur les aspects socio- économiques à moyen et long terme. Apprécier le coûts des dommages directs est chose relativement aisée aujourd'hui, évaluer les impacts à terme et les conséquences financières indirectes est plus délicat en particulier dans les pays développés où l'acte de reconstruction est générateur d'impulsion économique nouvelle (du moins encore aujourd'hui) alors que dans les pays en voie de développement (PVD) c'est la spirale de l'appauvrissement qui tourne.

2.5- Votre pays dispose-t-il de systèmes d'alerte précoce sur les catastrophes? Si oui, veuillez indiquer pour quel(s) aléa(s) et pour quelle(s) échelle(s) géographique(s). Avez-vous des exemples d'activation récente de ces alertes? Quelles sont les principales institutions associées au système en question? Veuillez indiquer tout enseignement significatif tiré quant à l'utilisation et la réaction du public aux alertes précoces émises.

En premier lieu, il convient de préciser l'expression « alerte précoce » . Nous adopterons ici l'idée que l'alerte précoce correspond à une phase de veille et de vigilance très en amont de toute manifestation violente ou profonde d'un aléa. En outre, nous poserons comme hypothèse que l'alerte précoce s'exerce selon des échelles de temps variables, en fonction des phénomènes surveillés. L'alerte précoce traduit une probabilité. Sera donc exclue ici l'alerte proprement dite des populations déclenchée dès la survenance d'un phénomène.

Ainsi, le changement climatique induit dès à présent une position d'alerte précoce pour des échéances de plusieurs décennies comme la carte de vigilance météorologique qui fonctionne, quant à elle, sur un pas de 24 h renouvelable.

L'alerte précoce est, dans ces conditions, un domaine d'investissement en France fondé sur l'idée de la réduction du risque à l'amont et notamment de la vulnérabilité.

On retiendra en particulier :

- le changement climatique
- les grands mouvements de terrain (massif de Séchilienne)
- les volcans (CSERV)
- les crues (SCHAPI et Services de Prévisions des Crues)
- la carte de vigilance météorologique (Météo France)
- les avalanches (Météo France)

Les alertes précoces les plus récentes lancées concernent des phénomènes à pas de temps réduits tels que les avalanches dans les Alpes ou les phénomènes météorologiques.

La carte de vigilance météorologique mise en place depuis octobre 2001 par Météo - France fait l'objet d'une évaluation régulière. Cette carte est largement reprise par les media, elle est également accessible directement sur internet. L'accueil réservé par le public à cette carte est très positif.

#### Composante 3 Gestion des connaissances

Gestion des informations et communication, éducation et formation, sensibilisation et recherche s'inscrivent tous dans le cadre de l'amélioration et de la gestion des connaissances relatives aux risques de catastrophe et à la réduction de ces risques. L'introduction des risques de catastrophe à tous les niveaux d'enseignement, une sensibilisation et des campagnes d'information efficaces auprès du public, l'engagement des médias dans la promotion active et la diffusion des connaissances, la mise à disposition de formations destinées aux communautés exposées aux risques et au personnel d'intervention et une recherche bien ciblée : tels sont les ingrédients nécessaires à l'entretien du corps de connaissances requis pour une prévention efficace des catastrophes.

3.1- Votre pays dispose-t-il de systèmes de gestion d'informations sur les risques de catastrophe (aux niveaux gouvernemental et non gouvernemental)? Si oui, quel genre d'informations sur la prévention des catastrophes est disponible? Comment a-t-on procédé à la collecte des informations? Comment de telles informations sont-elles disséminées et qui en sont les bénéficiaires? (Le cas échéant, veuillez indiquer les sources d'information)

Il existe en France différents systèmes de gestion de l'information sur les risques de catastrophe en fonction des objectifs visés. En particulier, on distinguera :

- la dimension technique qui s'exprime à travers un ensemble de bases de données généralement à l'usage des spécialistes et d'experts et à partir desquelles se construit l'information. Ces bases sont multiples (néopal, sisfrance, RAP....) et tenues à jour par des organismes publics ou privés selon leur nature (MEDD, BRGM, Caisse Centrale de Réassurance,....)
- la dimension administrative qui porte sur le suivi des procédures ( couverture géographique PPR, DDRM, GASPAR, corinte...)
- la dimension sensibilisation information éducation qui vise le grand public à travers une information traitée, des supports cartographiques d'aléas et de vulnérabilité et en utilisant les outils informatiques.

Dans ce cadre, le ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD) a ouvert un site portail : www.prim.net

C'est, en définitive, un ensemble d'acteurs et de partenaires qui concourent, chacun dans son domaine spécifique, à la mise à disposition et à la diffusion de l'ensemble des éléments constitutifs de l'information sur les risques.

3.2- Les communautés académique et de la recherche de votre pays sont-elles en relation avec les institutions nationales ou locales intervenant dans la prévention des catastrophes? Si oui, veuillez décrire les mécanismes utilisés pour le partage de l'information et fournir des exemples sur leur utilité et efficacité. Quelles sont les principales institutions dans le domaine académique et de la recherche se préoccupant de sujets liés à la prévention des catastrophes (veuillez en établir la liste, si possible, et indiquer ci-après comment leur travail de recherche est lié aux besoins de votre pays en terme de prévention des catastrophes)

De façon liminaire, il importe de souligner la présence forte de l'Etat auprès de communautés académiques et de recherche et la part croissante, mais encore faible, des institutions locales dans la prévention des catastrophes. Il y a donc, de fait, une relation entre ces différentes sphères.

La question se pose ensuite de la distinction entre ce qui relève de la recherche au plan large (cindynique) faisant appel à des espaces philosophiques et à la recherche fondamentale....et la recherche pratique sur l'aléa par domaine de risque (avalanche, crues, séisme....) et pré économique. La prévention des catastrophes est aujourd'hui un sujet mobilisant un nombre croissant d'acteurs publics et privés, la mise à disposition des banques de données se fait gratuitement dès lors que l'Etat en est le maître d'ouvrage et de façon négociée dans les autres cas.

Il n'existe pas de programme spécifique de recherche dans le domaine de la prévention des risques naturels mais des programmes plus généraux à partir desquels sont tirées des applications utiles à la prévention des risques. Les réseaux scientifiques et techniques relient les différents laboratoires et organismes tels que le laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC), le centre d'étude du machinisme agricole (CEMAGREF), le BRGM, le centre national de la recherche scientifique (CNRS), le

centre national d'étude spatiales (CNES), l'institut de physique du globe (IPGP), les laboratoires d'écoles (Polytechnique, Mines...) et d'universités...... Ces liens sont renforcés par l'existence de clubs et associations d'experts. Les travaux de ces organismes, structures pour l'essentiel publiques, alimentent les réflexions et les démarches de prévention promues par l'Etat. A titre d'exemple, le MEDD finance un programme de recherche portant sur « risques, développement et territoires ».

Parmi les voies possibles de développement actuellement, on retiendra l'incitation à l'émergence de pôles locaux de recherche. Par ailleurs, une harmonisation des initiatives de niveau européen est recherchée. Il en est ainsi pour ce qui touche aux techniques satellitaires qui appellent des démarches à des niveaux supra nationaux et dont les retombées contribuent à la gestion des risques.

3.3- L'enseignement public propose-t-il des programmes d'éducation sur la réduction des risques de catastrophe dans votre pays? Si oui, pour quelle(s) tranche(s) d'âge? Des éléments pédagogiques ontils été préparés pour appuyer les enseignants dans ce domaine? (veuillez joindre toute documentation utile)

Il existe depuis 1977 un volet risques majeurs dans les programmes d'éducation en France. Ce volet doit être renforcé incessamment par la prochaine loi de sécurité civile mais aussi à travers le programme de formation à l'environnement intégrant la dimension réduction des risques. Ce programme concernera dès le mois de septembre 2004 la totalité des 12 M d'élèves.

Il existe également différents outils de diffusion de la culture de la prévention :

- le plan de prévention et de mise en sécurité (PPMS), démarche placée sous la responsabilité des chefs d'établissements scolaires et concernant les personnels enseignant et gestionnaire et les élèves
- le réseau de formateurs Risques Majeurs Education, destiné à former les enseignants en vue de la sensibilisation aux risques de leurs élèves.
- un ensemble de documents à usage de support pédagogique à destination des enseignants et des élèves (revues « aléas et enjeux »....).
- **3.4- Des programmes de formation sont-ils proposés dans votre pays?** Si oui, veuillez les énumérer (avec, si possible, leur envergure et les populations visées). Y a-t-il des indices qui permettent de dire que ces programmes ont aidé à changer certaines pratiques à l'échelle locale et nationale?

Différents programmes de formation ont été élaborés et dispensés au cours de ces dernières années, cette action se poursuit à l'initiative de différents partenaires. Ces programmes ont visé, en particulier, des acteurs de la filière « bâtiment » aux Antilles (architectes, artisans,...), des journalistes spécialisés, des agents d'administrations à l'occasion de la mise en œuvre de nouveaux textes réglementaires, des architectes, des ingénieurs et techniciens......On notera que les résultats obtenus sont très variables selon les cibles et les modalités de déploiement de ces formations, les résultats étant plus faibles que ceux escomptés si l'affichage politique local manque de lisibilité et si l'on n'instaure pas un suivi et une évaluation de ces actions. La formation à la prévention des risques et à la mitigation est une action constante, elle s'inscrit dans le long terme. Il est, à ce stade, difficile de dire si un changement des pratiques s'est opéré; en revanche la combinaison de ses formations avec la sensibilisation du public conduite depuis plusieurs années doit conduire, à terme, à des résultats positifs.

3.5- Quel genre de savoir et de sagesse traditionnelle locale intègre-t-on, dans votre pays, au sein des pratiques et des programmes de formation relatifs à la réduction des risques de catastrophe?

Globalement, ce domaine reste à redécouvrir. La notion d'Etat providence, la mobilité des populations et le phénomène de la concentration urbaine ont sans doute étouffé la dimension culturelle de la transmission des savoirs et savoir - faire. La perte de la mémoire et de la connaissance de son environnement par l'individu constitue un vrai sujet d'investigation. Les programmes de formation apportent cependant, à travers l'expérience des formateurs, des éléments de nature à combattre dans une certaine mesure cette tendance à l'oubli.

3.6- Disposez-vous de campagnes ou de programmes nationaux de sensibilisation de la population à la réduction des risques de catastrophe? Si oui, qui en sont les acteurs principaux? Comment les écoles et les médias sont-ils associés à ces programmes ou campagnes? Quels sont les groupes ciblés et comment procédez-vous à l'évaluation des programmes?

Il n'existe pas de campagne nationale de sensibilisation à proprement parler. Une information régulière et croissante sur la réduction des risques est assurée aujourd'hui sous plusieurs formes parmi lesquelles :

- l'information en direct à travers la presse écrite et parlée,
- des émissions TV à vocation documentaire sur les phénomènes naturels et les conséquences probables (changement climatique, volcan, séisme...),
- la semaine nationale du développement durable,
- la carte bi-quotidienne de vigilance météorologique,
- la journée internationale ISDR organisée dans le milieu scolaire.

Il s'agit d'un ensemble d'actions qui concourent ainsi à la sensibilisation aux risques. En matière d'évaluation, il n'existe pas de dispositif systématique mais des éléments, notamment par le nombre de consultations faites par internet ou par les remontées des départements pour la journée ISDR.

Sur le plan législatif et réglementaire, l'obligation d'information se traduit à travers la mise à disposition de différents supports tels que le dossier départemental des risques majeurs (DDRM), le dossier d'information communal sur les risques et bientôt l'information sur l'exposition aux risques à l'occasion de la vente ou la location d'un immeuble.

Enfin des campagnes localisées géographiquement peuvent être conduites selon le besoin.

#### Composante 4 Applications/Instruments de gestion des risques

Dans l'intérêt d'une réduction effective des risques de catastrophe, il est important d'établir des synergies entre les pratiques du développement durable et celles de la gestion des risques de catastrophe. Mais passer de l'analyse et de la connaissance des risques aux actions concrètes de réduction de l'impact est une démarche plutôt astreignante. Les idées et les pratiques en vigueur dans d'autres disciplines seront utilisées afin de compléter ce qui se pratique déjà dans le domaine de la gestion des risques de catastrophe. Par exemple, des outils utiles à la gestion des risques ont proliféré, notamment du fait de l'importance reconnue à la gestion de l'environnement, la réduction de la pauvreté et la gestion financière.

La gestion des ressources naturelles et environnementales figure parmi les moyens les plus connus pour réduire les risques d'inondation, contrôler les glissements de terrain (par la reforestation) et la sécheresse (par la conservation de l'écosystème). Des mesures d'ordre physique et technique comme les techniques de contrôle des inondations, les pratiques de conservation des sols, le renforcement des bâtiments ou la planification de l'utilisation des sols sont efficaces en matière de contrôle des aléas. Des instruments financiers comme les assurances ou les fonds ou obligations pour les catastrophes, permettent également de réduire l'impact des catastrophes.

4.1- Existe-t-il de bons exemples de pratiques liant la gestion environnementale et la réduction des risques de catastrophe dans votre pays(parmi les domaines-clés de la gestion environnementale figurent, par exemple, la gestion des zones côtières, des zones humides et des bassins versants, ainsi que la reforestation et certaines pratiques agricoles)? Si oui, veuillez indiquer dans quel(s) domaine(s). (Veuillez fournir toute documentation ou référence utile)

Gestion environnementale et réduction des risques de catastrophe sont constitutifs du développement durable. Les actions conduites cherchent à s'inscrire dans cette logique et trouvent pour certaines des traductions pratiques sous les formes suivantes :

- forêt de protection versus mouvement de terrain, inondation ou avalanche,
- zone d'expansion des crues versus inondation,
- voie de communication combinée à digue de protection,
- pratiques agricoles versus coulées de boue.

Depuis 2002, l'Etat a été conduit à rappeler et à promouvoir quelques axes en matière de prévention des crues en soutenant :

- l'approche par bassins avec identification d'une maîtrise d'ouvrage locale,
- le recours à des techniques « douces » de réduction de l'aléa réparties sur le bassin afin d'éviter les concentrations à l'aval,
- une organisation rénovée de la prévision des crues.

Dans ce cadre, plus de quarante sites ont été identifiés dont la moitié environ fait l'objet actuellement d'une démarche expérimentale en matière de prévention du risque d'inondation.

**4.2- Utilise t-on, dans votre pays, des instruments financiers pour réduire l'impact des catastrophes** (ex. assurance/réassurance, fonds Catastrophe, micro-crédit, fonds communautaires, etc.)? Si oui, veuillez indiquer quels sont ces instruments, quand ont-ils été mis en place, qui les gèrent et qui y a droit.

Il existe divers instruments financiers ayant pour objet la réduction de l'impact des catastrophes. On distinguera en particulier :

les instruments à caractère préventif dont les plus importants sont :

- le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM dit fonds Barnier). Celui ci créé en 1995 permet de financer les expropriations à titre préventif pour cause de risque naturel ainsi que des dépenses d'évacuations temporaires et de relogement. Il finance partiellement l'élaboration des plans de prévention des risques. Sa vocation sera prochainement étendue pour subventionner, dans certaines conditions, des travaux de confortement et de protection y compris de collectivités locales.
- les aides apportées par l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) dans le cadre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH). Les travaux liés à la prévention des risques sont éligibles à ces aides.

#### les instruments à caractère curatif dont, notamment :

- les aides d'urgence aux sinistrés. Il s 'agit d'une aide immédiate dans l'attente du déclenchement du dispositif plus large de réparation.
- la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle qui permet le déclenchement du dispositif d'indemnisation des sinistrés par le canal des assurances et de la caisse centrale de réassurance qui bénéficie de la garantie de l'Etat,
- le fonds de solidarité européen instauré en 2002.
- 4.3- Veuillez fournir des exemples bien précis de mesures ou de programmes techniques de réduction des risques de catastrophe mis en oeuvre dans votre pays (voir études de cas plus bas).

Se reporter aux fiches et documents joints

#### Composante 5 Préparation et planification des situations d'urgence

La préparation et la gestion des urgences ont également été utilisées comme un moyen de réduire les pertes humaines causées par les effets directs ou indirects des catastrophes. Tout système bien préparé doit, en principe, être informé de manière effective par les alertes précoces, doté de plans nationaux et locaux d'évacuation et d'urgence régulièrement testés, muni de systèmes de communication et de coordination ainsi que d'infrastructures logistiques et de fonds d'urgence. Une attention toute particulière doit être accordée à la préparation au niveau local, notamment au niveau communautaire, y compris la formation, étant donné qu'elle représente le moyen le plus efficace de réduire les pertes en vies humaines et de moyens d'existence.

5.1- Disposez-vous de plans d'urgence contre les catastrophes? Ces plans ont-ils été conçus à la fois pour le niveau national et communautaire? Si oui, veuillez indiquer ses composantes majeures, et qui est chargé de l'activation de ces plans. Sont-ils mis à jour tous les ans? Ces plans d'urgence ont-ils été déjà activés dans le passé? Si oui, quels ont été les résultats constatés?

L'organisation des secours est une préoccupation en France de fort longue date. Le concept de plan ORSEC remonte à 1952. L'idée essentielle est de prévoir l'organisation et la direction des secours par les autorités publiques en période de crise aiguë. La période paroxystique passée, la réparation est assurée dans un cadre coordonné mais qui ne relève plus du plan de secours proprement dit. L'accroissement de la vulnérabilité est cependant de nature à allonger la période d'application des plans de secours.

Il n'existe pas de plan national d'urgence en matière de risques naturels mais l'organisation des secours s'articule selon différents niveaux dont le département constitue le pivot. Les plans sont déclenchés par les préfets. Ils décrivent l'organisation du commandement et contiennent essentiellement des fiches réflexe à l'attention des services ainsi que l'annuaire des correspondants potentiellement concernés. Le préfet peut réquisitionner des moyens auprès des collectivités ou des entreprises pour le bon déroulement du plan. En cas de besoin, les niveaux zonal ( regroupement de plusieurs départements en matière de défense et de sécurité civiles) et national apportent une aide en moyens humains et matériels à travers des équipes spécialisées (colonnes de renfort, maîtres chien....)

Au fil du temps, plusieurs types de plans de secours ont été créés (plan de secours spécialisé, plan particulier d'intervention, plan rouge....) alourdissant la mécanique administrative et compliquant leur mise

à jour ; un effort de simplification est actuellement engagé afin de revenir au plan ORSEC accompagné d'annexes spécialisées. Le plan communal de sauvegarde prochainement introduit par la nouvelle loi relative à la sécurité sera établi et géré par le maire de la commune.

Le recours aux plans d'urgence est variable, il est de l'ordre de la vingtaine chaque année. Les résultats que l'on peut tirer de la mise en œuvre de ces plans sont de deux ordres :

- l'impact psychologique sur la population qui perçoit à travers l'annonce du déclenchement d'un plan que la situation est prise en main par les autorités compétentes
- le constat que pour être mis en œuvre de façon efficace, un plan de secours demande de la préparation et de l'entraînement.

Les retours d'expérience soulignent très systématiquement ces points.

5.2- Votre gouvernement a-t-il mis en place des fonds d'urgence pour la réponse aux catastrophes, et disposez-vous d'infrastructures nationales ou communautaires de stockage des articles de secours d'urgence, notamment les vivres, les médicaments et les tentes/abris? Si oui, veuillez fournir quelques détails.

Le dispositif français en réponse à des catastrophes se compose de différents volets. En particulier :

- il existe une aide financière de première urgence permettant de venir en aide dans les moindres délais aux personnes sinistrées et démunies, par exemple en cas d'évacuation rapide, afin de subvenir aux besoins de première nécessité
- la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (loi de 1982 citée précédemment) permet de déclencher le dispositif d'indemnisation de la part des compagnies d'assurance selon un régime couvert par la garantie de l'Etat. Cette étape se déroule dans un deuxième temps, elle permet une indemnisation des dommages dans un cadre législatif et réglementaire défini. Il ne se passe pas d'année sans qu'il soit recouru à cette procédure pour des événements ayant des origines variées. Ce principe d'indemnisation est maintenant étendu aux dégâts liés aux risques technologiques.
- sur le plan des moyens matériels, il existe des stocks de vivres, de lits, de tentes.... Selon la nature de ces produits, les stocks sont gérés au niveau national ou local. Le cas échéant, des appoints sont faits auprès des fournisseurs. Ces stocks sont plus particulièrement constitués en regard d'événements déjà vécus. Toutefois, certaines situations montrent les limites du dispositif; les tempêtes Lothar et Martin de 1999 ont nécessité l'emprunt dans l'urgence de groupes électrogènes auprès de pays voisins ou encore, les crues de la Somme et du Gard ont imposé le relogement de familles pour plusieurs mois dans des logements provisoires, indisponibles a priori. L'importance de la coopération et de la solidarité internationale prend ici toute sa dimension.
- sur le plan de l'entraide internationale, la France propose, en accord avec les autorités des pays sinistrés, des aides techniques à travers des moyens humains, des expertises et du matériel de première nécessité (tentes, couvertures, médicaments, poste de traitement de l'eau...)
- 5.3- Qui est responsable de la coordination de la préparation à la réponse aux catastrophes? L'organe de coordination est-il doté de ressources humaines et financières suffisantes? Veuillez émettre un commentaire sur l'efficacité du travail de coordination effectué jusqu'ici.

Il convient tout d'abord de préciser le sens de la préparation à la réponse aux catastrophes.

Il existe en tout premier lieu, la réponse de court terme. Il s'agit de porter assistance immédiate aux sinistrés, c'est la réponse opérationnelle rapide et ciblée et c'est le domaine de l'intervention des secours qui doivent être organisés. Il s'agit alors de préparer les plans de secours, de prévoir le fonctionnement des cellules de crise, de former les intervenants de ces cellules et ceux qui opéreront sur le terrain et de pratiquer des exercices. Le préfet agit sur ces différents axes au plan départemental ; il est appuyé en cela par le niveau de la zone de défense et par le niveau national via le ministère de l'intérieur. La direction de la défense et de la sécurité civiles qui dépend de ce même ministère joue un rôle d'animateur de la démarche de préparation au plan national. Elle intervient également en appui des départements. Le projet de loi relatif à la modernisation de la sécurité civile rappelle le rôle de maintien de cohérence qui revient à l'Etat en soulignant la part que chacun doit prendre à titre individuel. Le rôle des collectivités locales en matière d'organisation des secours est également souligné ainsi que le lien qui doit s'établir entre celles ci et le niveau départemental.

Dans un deuxième temps, la réponse porte sur la réparation. Elle nécessite en fonction de la complexité croissante des situations à traiter une coordination de l'action interministérielle à travers un « guichet unique » sur le terrain accessible aisément aux sinistrés. Des missions temporaires post crise sont ainsi installées comme ce fut le cas dans l'Aude où dans la Somme.

# Composante 6 : Appel pour l'identification de bonnes pratiques en matière de gestion des risques de catastrophe

Sur la base de l'analyse effectuée et de l'information fournie, veuillez indiquer au moins deux (2) exemples de mise en œuvre réussie d'activités de réduction des risques de catastrophe dans votre pays (aux niveaux local, national ou régional). Tout projet ou expérience communautaire, politique nationale, exemple d'interaction entre différents secteurs sont les bienvenus. Veuillez limiter l'information à une page maximum pour chaque exemple en indiquant notamment le(s) domaine(s) d'activité, les institutions et acteurs concernés, la durée et l'impact des activités menées, les enseignements tirés, et préciser si l'exemple en question a été éventuellement reproduit ailleurs. Nous serions reconnaissants si vous pouviez nous diriger vers des informations ou organisations intéressantes sur l'Internet.

Se reporter aux fiches et documents annexés qui résument quelques initiatives prises.

#### Composante 7: priorités pour la Conférence mondiale de janvier 2005

Quelles sont, à votre avis, les sujets prioritaires devant faire l'objet de recommandation spécifique lors de la Conférence mondiale de janvier 2005 en vue de promouvoir et renforcer les politiques et pratiques nationales de réduction des risques et de la vulnérabilité aux aléas naturels et technologiques? Veuillez énumérer d'autres domaines thématiques ou points de discussion spécifiques qui vous semblent importants pour améliorer l'efficacité de la réduction des risques de catastrophe dans votre pays.

Veuillez également indiquer toute expérience ou projet particulier que votre pays souhaiterait exposer ou présenter lors de la Conférence mondiale.

Ainsi que cela a été évoqué à l'occasion des réunions préparatoires de la conférence de Kobé, il s'agit à l'occasion de celle ci d'ajuster et de dynamiser la mise en œuvre de la stratégie de Yokohama afin de la rendre plus efficace. Ce renforcement souhaité est rendu d'autant plus nécessaire que, malgré les résultats encourageants obtenus jusqu'à présent, force est de constater le caractère dramatique en expansion des bilans des catastrophes naturelles. Au delà de l'intensité proprement dite des phénomènes observés et subis, la vulnérabilité devient la préoccupation majeure partagée par la collectivité internationale. De fait, riche ou pauvre, chaque pays est contraint de payer un tribut de plus en plus important. A la lumière des hypothèses que l'on peut formuler sur l'évolution des phénomènes naturels des prochaines décennies et leurs effets, il s'agit de définir l'organisation de la communauté internationale afin d'éviter le creusement de l'écart actuellement constaté entre pays riches et pays pauvres, de réduire celui ci et de tenir compte de l'appauvrissement possible des pays dits riches s'ils devaient affronter des phénomènes naturels violents plus fréquents.

Plus que jamais, la prévention des risques naturels est un sujet de préoccupation planétaire dont les voies de résolution passent immanquablement par des analyses partagées, une stratégie mondiale et des objectifs nationaux, des initiatives opérationnelles et une évaluation régulière des actions mises en œuvre.

Les voies d'action possibles sont sans doute nombreuses ; celles qui suivent pourraient cependant être soulignées :

- selon les grandes régions et bassins, définir les risques prioritaires contre lesquels il convient de se prémunir (inondations, séisme, disette, acridiens....) et demander à chaque pays concerné d'établir le plan d'action préventive correspondant,
- s'attacher à développer les aspects de réduction de la vulnérabilité notamment par l'utilisation des sols ou la résistance des constructions,
- s'assurer de et au besoin renforcer la cohérence entre les politiques d'aides financières conduites par les grands organismes bancaires aux pays en difficulté et les actions spécifiques identifiées,
- développer les notions de jumelage, plus particulièrement entre les collectivités locales,
- donner une dimension positive à la prévention des risques naturels en l'intégrant comme élément consubstantiel de l'aménagement et du développement local et durable,
- faire jouer au monde industriel et commercial un rôle de sensibilisation et de transmission de savoir faire sur le champ de la prévention des risques,
- exploiter le plus largement possible les possibilités des technologies modernes de communication pour développer l'éducation, l'information mais aussi l'imagerie, notamment satellitaire, dont pourraient bénéficier à moindre coût les PVD.